

Objet : Qu'en est-il des masques en camp de jour ?
Date : 15 juillet 2020 11:57:52



**Association québécoise
du loisir municipal**

15/07/2020

Masques en camp de jour

Les enfants doivent-ils obligatoirement porter un couvre-visage ou un masque en camp?

Réponse de la Direction générale de Santé publique (DGSP) :

Dans les milieux éducatifs (écoles et camps de jour), une distanciation physique de 1 mètre doit être maintenue entre les enfants et de 2 mètres entre les adultes et les enfants. Des groupes de 4 à 6 enfants, aussi appelés « bulles », peuvent être formés pour permettre d'échanger, de jouer ou de travailler entre eux sans distanciation physique. La distance recommandée entre les différentes « bulles » dans un lieu intérieur est de 1 mètre. Le port du masque artisanal, aussi appelé couvre-visage, n'est donc pas nécessaire dans un milieu éducatif.

Dans le contexte du camp, les mesures de l'ACQ pour les camps s'appliquent. Si le groupe se déplace dans des lieux publics (transport en commun, visite de musée) le port du couvre visage est obligatoire pour les plus de 12 ans et fortement suggéré pour les moins de 12 ans , il doit suivre les nouvelles règles.

Source : Ministère de la Santé et des Services sociaux, 14 juillet, 16:03

En clair :

- ***Aucun masque obligatoire lorsqu'on participe à un camp.***
 - ***Pour les animateurs, les mêmes règles de la CNESST demeurent.***
 - ***Pour les visiteurs et parents : oui si à l'intérieur sans respect du 2m.***
-